

PROCÈS-VERBAL

**Commission de l'arrondissement d'Alès
pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique
dans les établissements recevant du public (ERP)**

Séance du jeudi 24 novembre 2022

N°2- MEJANNES-LE-CLAP
Centre sportif – Le Mas des Chênes
Espace Gard Découvertes
E16400052-000
visite périodique

<u>Effectifs</u>		<u>Classement</u>
Public :	32	Type : R-H
Personnel :	1	avec activité(s) :
Total :	33	PA, R
		Catégorie : 4

Vu le rapport établi par le service départemental d'incendie et de secours du Gard dans le domaine de la sécurité incendie, au regard du dossier ci-dessus cité

Vu la proposition d'avis du rapport du groupe de visite ci-joint

**Avis conclusif
émis lors de la réunion de la commission**

Favorable
(avec prescriptions mentionnées au rapport)


Défavorable

Non examiné
La commission ne peut se prononcer en l'absence du maire, de l'adjoint ou du conseiller désigné par lui ou de son avis écrit motivé (article 12 du décret n°95-260 du 08 mars 1995)

Absence d'avis pour raison suivante :

OBSERVATIONS :

BIEN QU'EN CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE, LA CONFIGURATION DES LIEUX NE PERMETTRAIT PAS L'ÉVACUATION RAPIDE DES OCCUPANTS ; AUSSI UNE ISSUE SUPPLÉMENTAIRE EST DEMANDÉE DANS UN DÉLAI <6MOIS (VOIR PRESCRIPTION 1 DU RAPPORT JOINT)

Pour le sous-préfet,
président de la commission de sécurité de
l'arrondissement d'Alès, et par délégation
la secrétaire générale

Isabelle LEBEAU